



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Visite de l'entreprise PRECITOL**

**lauréate du fonds de soutien  
à l'investissement industriel dans les territoires**

**Cosnac  
Territoire d'industrie de Brive Périgord**

**DOSSIER DE PRESSE  
08 février 2021**

# Sommaire



Le plan France Relance page 3

Le soutien à l'industrie : une priorité de la relance page 4

La relance, c'est aussi en Corrèze page 5

PRECITOL, lauréate du fonds de soutien à l'investissement industriel page 6

# Le plan France Relance

**La crise sanitaire a créé une situation économique sans précédent en France comme dans le reste du monde.** Les mesures de confinement, la nécessité prolongée de mesures de distanciation et la perturbation des réseaux d'approvisionnement internationaux ont fortement affecté l'économie française.

Alors que **les mesures d'urgence mises en œuvre par le Gouvernement dès le mois de mars 2020 ont permis de préserver les revenus des ménages**, des effets économiques durables pourraient affaiblir le potentiel de croissance français.

Dans ce contexte, le 3 septembre 2020, le Premier Ministre a présenté le plan France Relance. Ce plan précise les différentes étapes pour réorganiser le pays sur le plan économique, social et écologique.



Le plan de relance, d'un montant de 100 milliards d'euros, bénéficie d'un financement de l'Union européenne à hauteur de 40 milliards d'euros.

Le plan de relance a pour objectif de soutenir les entreprises, l'emploi et les services publics et de bâtir la France de 2030 : une économie plus verte, plus compétitive, plus souveraine et plus solidaire.

Au-delà de son rôle immédiat de soutien à l'économie, le plan de relance revêt un rôle structurel, par les moyens accordés à l'accélération des transitions écologique et numérique, par son inscription dans l'agenda de réformes du Gouvernement pour améliorer la compétitivité, l'attractivité et la productivité et par l'objectif de renforcer la souveraineté industrielle de la France.

Pour cela, le plan de relance s'articule en trois volets :

- l'accélération de la transition écologique et le verdissement de l'économie,
- le renforcement de la compétitivité et de la souveraineté économique,
- le soutien aux compétences et à la cohésion sociale et territoriale.

# Le soutien à l'industrie : une priorité de la relance

**France Relance : près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie**

- ✓ **Décarboner et faire de l'industrie le moteur de la transition environnementale**
  - *dont 1,2 Md€ sur les deux prochaines années pour la décarbonation de l'industrie*
- ✓ **(Re)localiser pour créer des emplois directs et indirects dans les territoires, et renforcer notre résilience**
  - *dont 1 Md€ pour des soutien à l'investissement pour notre souveraineté industrielle*
- ✓ **Innovater, pour rendre notre économie plus agile et plus compétitive**
  - *dont une 4ème vague d'investissements d'avenir, dotée de 20 Md€ au total sur 5 ans*
- ✓ **Moderniser, pour préparer le futur et inscrire nos industries dans la durée**
  - *dont 900 M€ sera dédiée, d'ici 2022, à la modernisation des PME et des ETI des filières industrielles les plus touchées*

## Dès 2020, 800 M€ de crédits au bénéfice de l'industrie, renforcés en fin d'année (+330 M€)



Tous ces dispositifs sont opérationnels

## La relance, c'est aussi en Corrèze

En Corrèze, ce sont déjà près de **3,5 millions d'euros** qui ont été engagés en faveur des entreprises locales. Ceci leur a permis de boucler en moins d'un an leur plan d'investissement initialement prévu sur plusieurs années.

Les lauréats en 2020 dans le département : **Euclide industrie Mecanat** (800 000 €) **Axioma** (1, 130 M€), **CRP** (800 000 €), **Blocfer** (575 000 €) **Poudrex** (247 000 €)

En 2021, 2 nouvelles entreprises sont lauréates de France Relance au titre du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires à destination des « Territoires d'industrie ».

**Ces projets représentent près de 1,3 millions d'euros de subventions pour un total de 2,66 millions d'euros d'investissements productifs à l'échelle du département.**

Ils permettront aux entreprises concernées de développer et leur activité, de relocaliser des productions sous-traitées et ainsi de pérenniser leur présence dans le département avec à la clé la création de 20 nouveaux emplois directs.

Dans le cadre du programme lancé par le Premier ministre fin 2018, le département compte aujourd'hui 1 « Territoire d'industrie » : Bassin de Brive Périgord

Pour leur permettre de rebondir après la crise, Agnès Pannier-Runacher, Ministre Déléguée chargée de l'Industrie, a annoncé, **dans le cadre de France Relance, le lancement d'un fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, doté de 250 millions d'euros sur 2020 et de 150 millions d'euros sur 2021. Ce fonds d'accélération poursuit ses premiers effets et permet d'accélérer la réalisation d'investissements industriels importants pour le territoire.**

L'objectif est clair : favoriser la résilience de notre industrie en renforçant sa compétitivité, à travers un plan massif de modernisation des outils de production, de soutien à la transformation numérique et à l'amélioration de la performance environnementale.

Pour faire face à la crise, un soutien en ingénierie, sera mis en place pour détecter de nouveaux projets d'investissement, sur les filières prioritaires du territoire, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

### **Présentation des entreprises lauréates du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires**

#### **I.T.H.P.P. – Donzenac, TI Bassin de Brive - Périgord**

Le projet consiste en l'aménagement et d'équipement d'un nouvel établissement industriel. L'entreprise ambitionne de mettre au service de l'industrie pharmaceutique son expertise unique dans le domaine des accélérateurs de particules. Elle compte proposer une gamme de produits et prestations répondant efficacement à ses contraintes de stérilisation du secteur. Ce projet représente un investissement industriel d'un montant de **1 661 235 €**. **14 nouveaux emplois directs pourront être créés et 30 emplois préservés grâce à ce projet.**

#### **PRECITOL – Cosnac, TI Bassin de Brive - Périgord**

Le projet consiste en un investissement industriel permettant la relocalisation en France de productions actuellement sous-traitées.



## **Précitol : lauréate du fonds de soutien à l'investissement industriel**

**Précitol** est une entreprise spécialisée dans la tôlerie industrielle, la tôlerie fine et de précision et la découpe laser.

Le projet soutenu porte sur la relocalisation d'une activité industrielle actuellement sous-traitée en Roumanie, qui représente un investissement total de 1 005 444 euros, subventionné à hauteur de 500 000 euros.

Il se traduit industriellement par l'achat d'une machine de découpe laser fibre et d'une cellule de pliage robotisée, ainsi que par l'adaptation d'un robot de soudure existant à un process sur l'aluminium.

Ce projet représente un investissement industriel d'un montant de 1 005 444 €. **6 nouveaux emplois directs pourront être créés et 18 emplois préservés grâce à ce projet.**

# **500 000 € d'aides**

## **pour la relocalisation en France de productions délocalisées**

Retrouvez l'intégralité  
des mesures du plan de relance  
sur [francerelance.gouv.fr](https://francerelance.gouv.fr)  
Un interlocuteur unique en Corrèze :  
[pref-relance@correze.gouv.fr](mailto:pref-relance@correze.gouv.fr)

  
PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**100 M<sup>ds</sup> €**

pour faire la France de demain, grâce à une  
**économie d'avant-garde, écologique et  
créatrice d'emploi.**



**C'est aussi en Corrèze !**

Toutes les mesures sur :  
[francerelance.gouv.fr](https://francerelance.gouv.fr)  
Un interlocuteur unique en Corrèze :  
✉ [pref-relance@correze.gouv.fr](mailto:pref-relance@correze.gouv.fr)

@Prefet19  

Retrouvez l'intégralité  
de l'actualité de l'État en Corrèze  
sur [correze.gouv.fr](https://correze.gouv.fr)  
et sur tous nos réseaux sociaux

Contact presse : Valérie Jandot  
[valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)  
05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52

